



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 24/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 28 Procurations : 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 05 AVR. 2018

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 Mars 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, FERTE S., GARBIN, JOUET, ZAMBONI.

PROCURATIONS

M. MARQUIER	à	Mme SCHINTONE
M. BENHADJ	à	M. CANEZIN
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme LIAN	à	M. BERNES
M. FERTE J.	à	Mme FERTE S.
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENT EXCUSÉ : M. DELON.

SECRETAIRE : M. BERNES a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Compte de Gestion 2017

▪ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2 ;

▪ Vu le Compte de Gestion présenté par le Percepteur ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de Blagnac, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme aux réalisations du Compte Administratif 2017.

Le Compte de Gestion reprend dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan,
 - l'ensemble des titres de recettes et celui des mandats de paiement réalisés par l'ordonnateur,
 - les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.
- Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2018.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 24

Voix Contre : 4 (Mmes FERTE S., SEIB-TAUPIN, JOUET et M. FERTE J.)

Abstention : 0

- d'adopter le Compte de Gestion 2017 de la Commune comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 04 avril 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

